

Le jeudi 3 mai 1928.

Le Comité permanent des banques et du commerce se réunit à onze heures du matin sous la présidence de M. Hay, président effectif.

Présents: MM. Benoît, Bird, Black (*Halifax*), Bock, Bothwell, Casgrain, Casselman, Donnelly, Ernst, Gervais, Hay, Irvine, Matthews, Perley (sir George), Smoke, Spencer, Steedsman, Stevens, Ward, Woodsworth, Young (*Weyburn*).

Bill n° 38 tendant à la loi de faillite (Présence pour interrogatoire).

M. Varcoe, du ministère de la Justice, est entendu.

Sur motion de M. Stevens,—

Il est résolu ce qui suit: En vue du fait que plusieurs modifications doivent être apportées à la Loi de faillite à la prochaine session, votre comité recommande que ce Bill soit retiré et que sa teneur soit recommandée à la considération du Gouvernement.

ÉTUDE DE LA QUESTION DU PERFECTIONNEMENT DU RÉGIME BANCAIRE AU CANADA

Le président annonce que le sous-comité nommé aux fins de rédiger un rapport pour la Chambre a décidé sur division de présenter à l'approbation du Comité le rapport suivant:—

Le comité a étudié une Résolution de la Chambre des Communes en date du 13 février 1928, et qui a été renvoyée à ce comité. Elle se lit comme suit:

“Que, de l'avis de cette Chambre, le moment est venu de prendre en considération l'amélioration de notre système bancaire, et que le Comité des Banques et du Commerce reçoive instruction d'étudier les améliorations possibles et d'en faire rapport.”

Le comité a tenu cinq séances au cours desquelles il a pris en considération la résolution qui lui avait été envoyée.

Il a interrogé des témoins, au nombre desquels se trouvaient: O. S. Tompkins, inspecteur général des banques, G. W. Hyndman, sous-ministre adjoint des Finances; A. E. Darby, directeur des recherches économiques du Conseil canadien de l'Agriculture; A. E. Phipps, président de l'Association des Banquiers canadiens; l'honorable W. P. C. Harding, gouverneur de la Banque de réserve fédérale de Boston, Mass.; et H. T. Ross, C.R., secrétaire de l'Association des Banquiers canadiens.

Tel que prescrit dans l'ordre de renvoi, le comité a étudié les améliorations possibles à notre système bancaire canadien. Il a reçu plusieurs suggestions intéressantes et utiles; mais au début des procédures une proposition de premier ordre a attiré presque exclusivement l'attention du comité, à l'effet qu'une banque centrale d'émission et de réescompte devrait être établie en Canada, laquelle aurait en quelque sorte les mêmes rapports avec le système bancaire canadien que ceux des banques fédérales de réserve avec le système des Etats-Unis. On a avancé que par les opérations de cette institution sur le marché ou dans le commerce ordinaire de la finance, et par la variation des taux d'intérêt parallèlement aux changements des conditions monétaires, on pourrait exercer un certain contrôle sur le crédit, et que cette institution pourrait servir à régulariser le niveau des prix de denrées.